



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-112

**APPROBATION DES PRINCIPALES
CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
D'ÉVALUATION DES RISQUES
RELATIFS A LA PRESENCE
DE PLOMB DANS LES SOLS ET
PLAN DE FINANCEMENT**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 27 juin 2016 et affichée le
27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : **12 JUIL 2016**

LE MAIRE

l'Adjointe déléguée
Paulette LACPATIA

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de Mme Paulette
Lacpatia, 1^{ère} Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe,
Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed
Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe,
Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona,
M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer,
Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel
Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet,
M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Sonia Bitaut (par
Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par
M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par
Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par
M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par
Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par
M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul
Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine
Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury
à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent
excusé), Mme Firose Gador.

.....
.....

**APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
D'ÉVALUATION DES RISQUES RELATIFS A LA PRESENCE DE PLOMB
DANS LES SOLS ET PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché d'évaluation des risques liés à la présence de plomb dans les sols et au plan de financement y afférent,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TOTAL	ARS	ADEME	TCO	Ville
Taux de financement	100%	22%	18%	30%	30%
Montant	280 000 €	60 000 €	50 000 €	85 000 €	85 000 €

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à solliciter les financements auprès des partenaires et à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



[Signature]
Pour le Maire
Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE D'EVALUATION DES RISQUES RELATIFS A LA PRESENCE DE PLOMB DANS LES SOLS ET PLAN DE FINANCEMENT

Le rapport a pour objectif d'approuver les principales caractéristiques du marché d'évaluation des risques relatifs à la présence du plomb dans les sols portois et d'autoriser l'autorité à lancer les procédures.

Au vu des anomalies ponctuelles constatées dans le cadre de la détermination du fond géochimique sur le territoire du TCO, la Ville, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et avec l'assistance technique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), souhaite évaluer le risque de surexposition au plomb.

Dès 2014, suite à l'étude du TCO, la ville a initié un certain nombre de consultations auprès des autorités (préfecture, DEAL, ARS, TCO) en partenariat avec le BRGM. Ce travail a abouti à la nécessité de mener des actions pour l'évaluation des risques sur la santé.

L'ARS a mobilisé le réseau des médecins sentinelles qui n'a identifié, à ce jour, aucun problème.

Toutefois, sur les recommandations de l'ARS, la Ville a lancé une campagne de prélèvements complémentaires sur les six sites tests.

L'objectif de l'étude est d'étendre la démarche à l'ensemble du territoire.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : réalisation de prélèvements de sols, poussières ou végétaux (tranche estimée à 80 000 € HT)
- tranche optionnelle n°1 : évaluation des risques sanitaires (tranche estimée à 120 000 € HT)
- tranche optionnelle n°2 : proposition de mesure de réduction des expositions et de la gestion sanitaire (tranche estimée à 80 000 € HT).

La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016.

La mission bénéficie d'un accompagnement financier de l'ARS à hauteur de 60 000€ et des subventions sont en cours de sollicitation auprès de l'ADEME et du TCO.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	TOTAL	ARS	ADEME	TCO	Ville
Taux de financement	100%	22%	18%	30%	30%
Montant	280 000 €	60 000 €	50 000 €	85 000 €	85 000 €

Le plan de financement définitif sera réajusté à l'issue de l'instruction de la demande de subvention.

De plus, un financement complémentaire a été sollicité auprès de la DEAL.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les principales caractéristiques du projet de marché,
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres,
- approuver le plan de financement prévisionnel,
- autoriser le Maire à solliciter les financements auprès des partenaires et signer les actes correspondants.

**Affaire suivie par la DAG – service achats marchés
Et DTE – service eau et assainissement**